

S'il est entendu que nous procéderons à l'étude du présent bill demain et si le premier ministre veut bien me permettre d'ajourner le débat, cela me conviendra à merveille.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami se rend compte que l'ajournement du débat n'avancera rien. Cela empêchera la présentation du bill, car il n'est pas encore soumis à la Chambre. Tout ce que nous avons devant nous, c'est une résolution demandant la permission de présenter le bill. J'ai en mains une note dont je voulais donner lecture à la fin de la séance et qui indique les travaux de la Chambre pour demain. Je ne sais si la Chambre me le permettra ou non, mais le Gouvernement voulait aborder d'abord les deux mesures que le ministre des Finances (l'hon. M. Ilsley) a mentionnées, cet après-midi, et modifiant les lois concernant les banques, de façon à proroger leur charte de deux mois, afin de permettre à la Chambre de discuter ces questions bancaires plus à fond que si nous n'avions qu'au 1er juillet pour le faire. Nous entendons faire aborder immédiatement après, le bill de la Santé nationale et du bien-être social. Malgré toute ma bonne volonté, je ne puis prédire à mon honorable ami ce que les honorables membres de la Chambre voudront faire. Je ne puis que faire part du désir et des intentions du Gouvernement au sujet des travaux qu'il entend aborder.

M. LEADER: J'attendrai l'occasion.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je rappellerai brièvement que nous n'avions aucune objection à l'adoption du projet de résolution et à la présentation du bill. Cependant, j'aimerais faire observer, comme l'ont fait l'honorable représentant de Yale (M. Stirling) et le leader de l'opposition (M. Graydon), que le gouvernement fédéral empiète peut-être sur un domaine qui est du ressort des provinces. Je me rends compte, comme tous ceux qui comprennent la situation à laquelle le régime économique canadien doit faire face, qu'il y a bon nombre de questions qui sont à proprement parler de la compétence des provinces et au sujet desquelles ces dernières ont besoin de beaucoup d'aide; de l'aide du gouvernement fédéral parce que ce dernier est plus en mesure de se procurer les fonds que les provinces le sont.

Il n'y a pas de danger du point de vue de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord si tout ce que le gouvernement fédéral fait n'est que le complément de ce que les provinces font. S'il est établi définitivement qu'il s'agit d'une question qui est du ressort des provinces et que la tâche du fédéral ne consiste qu'à

aider les provinces, alors tout est fort bien. Mais depuis l'inique rapport Rowell-Sirois et la tentative du Gouvernement à Ottawa de le faire avaler aux provinces, on soupçonne dans toutes les parties du pays que le régime qui règne à Ottawa n'est pas bien disposé à l'égard de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; qu'il cherche à détruire cette loi et à centraliser le contrôle des affaires à Ottawa; contrôle que les Pères de la Confédération dans leur sagesse ont confié aux provinces.

On me permettra d'émettre une idée au sujet de ces questions où le gouvernement central croit opportun de compléter le travail des provinces, c'est qu'on devrait reconnaître aux provinces l'autorité voulue pour prendre ces mesures et au gouvernement central le pouvoir de leur fournir les moyens d'atteindre les fins que ces dernières jugent devoir atteindre, de manière que le gouvernement fédéral n'exerce pas le contrôle,—il peut exercer une direction administrative mais non pas le contrôle. Je voudrais dire aussi que ce qui importe le plus dans toutes ces affaires, c'est l'argent. Il n'existe pas une seule province au Canada qui ne sache déjà ce qu'elle voudrait faire au sujet des services de santé et du bien-être social si elle pouvait seulement trouver quelque part les fonds nécessaires à ces fins. Le gouvernement fédéral est en mesure d'obtenir ces fonds. Tout ce qu'il a à faire, c'est d'exercer le pouvoir que lui a conféré l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en lui donnant la maîtrise de l'argent et des opérations bancaires. Il peut mettre à la disposition des provinces les fonds dont elles ont besoin. Tant que ceux qui dirigent les affaires du Canada ne comprendront pas qu'ils seront en butte à des difficultés, ils poseront des actes qui mettront en danger le commonwealth canadien.

En terminant, je me contenterai de demander instamment au gouvernement fédéral de prendre l'attitude qu'il trouvera les fonds voulus pour réaliser tous ces beaux projets et qu'il fournira aux provinces les fonds voulus, proportionnellement à leurs besoins; puis qu'il travaillera ensuite avec elles en vue d'atteindre les objectifs des sages programmes de sécurité sociale et de bien-être social au Canada. Avec cette entente, je n'hésite pas un instant à appuyer la résolution et le bill qui en découle.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bradette.)

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aimerais dire un mot seulement. En temps ordinaire, j'aurais une déclaration à faire sur cette résolution, mais je tenais à ce que le